



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Suite au décès, survenu le mardi 1^{er} août 2023, du Président Henri Konan BEDIE, ancien Président de la République, le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a procédé, ce mercredi 2 août 2023, à la signature d'un décret instituant un deuil national de 10 jours, du mercredi 2 au vendredi 11 août 2023.

Au cours de ces 10 jours de deuil national, les drapeaux de l'Etat seront mis en berne sur toute l'étendue du territoire national et dans les Ambassades de Côte d'Ivoire à l'étranger.

Fait à Abidjan, le mercredi 2 août 2023